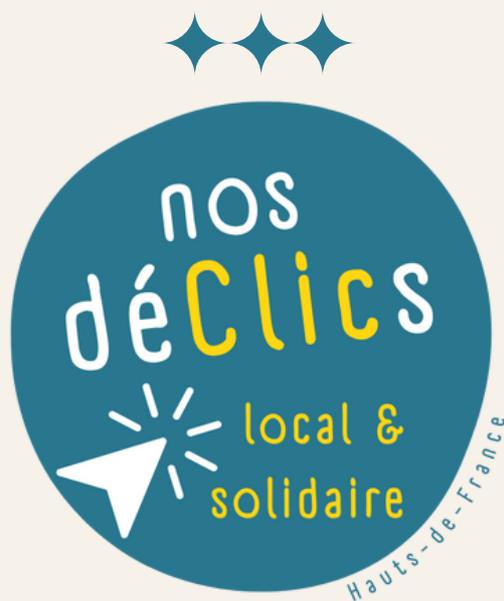


VALIDÉE LE 14/09/23



CHARTRE D'ENGAGEMENT "NOS DECLICS"

La crise sanitaire et sociale de la Covid 19 a montré que les territoires ont besoin d'initiatives locales s'appuyant et/ou développant des plateformes solidaires.

Pour l'Apes, il est essentiel de mettre en évidence ces initiatives et de les inviter à se regrouper pour travailler ensemble.

Le réseau présenté sur le site Nos Déclics rassemble les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui ont décidé de participer à la vitalité de leur territoire en utilisant une plateforme solidaire.

Le projet “PlatformCoop” porté par l’Apes à partir de 2022, a pour objectifs :

- d’accompagner des plateformes par l’outillage et la structuration
- d’accompagner des collectivités locales pour qu’elles soient en capacité d’accompagner le développement des plateformes coopératives
- de diffuser des bonnes pratiques par le modèle coopératif

Dans le cadre du premier item, l’Apes a repéré des initiatives de plateformes auxquelles elle a proposé de rejoindre la dynamique PlatformCoop.

Ces initiatives ont en commun de s’inscrire dans l’ESS et d’utiliser ou d’avoir besoin d’une plateforme informatique pour développer leur activité.

Des outils communs et une coopération entre eux sont mis à la disposition des porteurs de ces initiatives :

- des logiciels libres de plateformes
- des temps d’acculturation et d’échanges
- des outils de communication : identité commune, site internet (Nos Déclics), réseaux sociaux, ...
- toute autre ressource dont les porteurs de plateformes constitutifs du réseau souhaiteraient se doter à terme.

Les membres du réseau déclarent s’engager à :

Les 4 thèmes ci-dessous sont repris de la charte de l'Apes, qui vise à inscrire l'engagement de chacune des structures signataires dans une démarche de progrès.

Les porteurs de plateformes s'engagent à les respecter, dans le cadre d'une démarche d'amélioration des pratiques.

1 - Favoriser la création d'activités d'utilité sociale et écologique et la pérennité des emplois créés

- Favoriser la production de biens, de services ou de savoirs bénéfiques à la collectivité, au développement de chacun et à l'environnement.
- Viser la pérennité des emplois créés.
- Lutter contre les exclusions et les discriminations face à l'emploi et à l'activité, ou face à la culture.
- Organiser les montées en compétences et l'épanouissement de toutes les personnes impliquées dans l'activité.

2 - Asseoir la primauté de la personne sur le profit

- Favoriser la constitution et la préservation de patrimoines collectifs et répartir équitablement
 - les résultats de la structure.
 - Satisfaire équitablement les intérêts respectifs de tous les acteurs concernés par les activités de la structure.
 - Développer les échanges équitables à tous les niveaux.

3 - Favoriser des modes d'organisations démocratiques

- Organiser l'implication des salariés et des bénévoles dans le fonctionnement de la structure.
 - Permettre à toutes les personnes impliquées par l'activité de participer à l'élaboration des objectifs.
 - Mettre en place les moyens d'une information transparente nécessaire à l'implication réelle des personnes concernées par l'action de l'activité.

4 - Coopérer et s'impliquer sur un territoire

- Favoriser la coopération plutôt que la compétition.
- Favoriser les synergies, le droit à l'initiative et la mutualisation des expériences...
- Prendre en compte les conséquences de l'activité sur le territoire.

Les 3 thèmes ci-dessous émanent de la charte de Plateformes en Communs (La Coop des Communs).

5 - Respecter l'éthique des données

Les plateformes sont transparentes sur l'utilisation des données individuelles. Elles recherchent le consentement des utilisateurs en cas d'utilisation externe de leurs données et informent sur les objectifs poursuivis et dans le cas de leur valorisation financière.

Les plateformes sont transparentes sur l'utilisation de données pour déterminer la fixation des prix.

Les données collectives des utilisateurs sont protégées. Leurs conditions et pays de stockage sont précisés. Les plateformes affichent les conditions dans lesquelles elles collectent, notent, diffusent et transfèrent les données.

Les plateformes mettent en œuvre les moyens de compréhension de leurs contrats par les utilisateurs. Elles s'interdisent des changements unilatéraux de contrat sans notification préalable et informent les utilisateurs sur les enjeux.

6 - Produire des communs

Les plateformes constituent des communs au service d'un projet et de l'ensemble de leurs utilisateurs et salariés.

Elles définissent également leurs propres ressources qui appartiennent à tous. Ces communs et les créations collectives réalisées sur la plateforme sont placés sous licence libre ou à réciprocité renforcée.

7 -Coopération entre les membres

Les plateformes mettent en place des échanges de pratiques et d'outils en communs permettant un co-développement et facilitant l'émergence de nouveaux projets.

A, le

Les signataires